

Conseil d'administration du 25 juin 2019

Membres en exercice: 51

Membres présents ou suppléés : 24 Membres ayant donné mandat : 4

Nombre de voix : 28

Pour: 28 Contre: 0 Abstention: 0

DELIBERATION n°20190345ADHESION A DES PERSONNES MORALES

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 11 juin 2019, s'est réuni le 25 juin 2019 à 9h30, au siège de l'établissement à Florac Trois Rivières, sous la présidence de M. Henri COUDERC :

Présents avec voix délibérative: M. Lucien AFFORTIT, M. Gilbert BAGNOL, M. Pascal BEAURY représenté par Mme Jeannine CUBIZOLLE, M. André BOUDES, M. Roland CANAYER, Mme Catherine CIBIEN, M. Henri COUDERC, M. Patrick DELEUZE représente aussi Mme Antonia CARILLO, Mme Chloé DEMEULENAERE représentée par Mme Réjane PINTARD, M. Sébastien FOREST représenté par Mme Émilie PERRIER, M. Xavier GANDON représenté par M. Xavier CANELLAS, M. Jean HANNART, Mme Frédérique GOMEZ, Gal Benoit HOUSSAY représenté par le L^t_Cel Marc LOCATELLI, M. Jean-Pierre LAFONT, Mme Michèle MANOA, M. Denis PIT, M. Pierre PLAGNES, Mme Line ROUSTAN, M. Daniel SEVEN, Mme Damienne VERGUIN représentée par Mme Monique DUPRÉ, M. Thomas VIDAL, M. Georges ZINSSTAG,

<u>Ayant donné mandat</u>: M. Henri CLEMENT a donné mandat à M. Henri COUDERC, Mme Brigitte DONNADIEU a donné mandat à M. Henri COUDERC, M. Thierry ROUMEJON a donné mandat à M. Georges ZINSSTAG, M. Yves VERILHAC a donné mandat à M. Henri COUDERC.

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.331-3 et R.331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n° 2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

Sur proposition de la directrice de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration approuve l'adhésion à la personne morale suivante :

 Centre d'Études et de Recherches Benjamin Bardy (CERBB), Maison Colucci, 14 avenue Foch, 48000 MENDE, au titre de l'année 2019 et des années suivantes, pour un montant annuel de 30 €.

La directrice.

1/1

nne LEGILE

Le président du conseil d'administration,

Henri COUDERC







Parc national des Cévennes 6 bis place du Palais • 48400 Florac-Trois-Rivières Tél. +33 (0)4 66 49 53 00 • Fax; +33 (0)4 66 49 53 02